

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DEPARTEMENT



DU VAR

ARRIVÉ LE

30 OCT. 2017

POLE INSTANCES PARITAIRES
CARRIERES/CNRACL

ARRETE MUNICIPAL A-2017/ 228

ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DRAGUIGNAN,

Vu la loi n°83.634 du 13.07.1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 12 et suivants,

Vu la loi n°84.53 du 26.01.1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 39,

Vu le décret n°88-547 du 06.05.1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 87-1107 du 30.12.1987, modifié, portant organisation des carrières des agents de maîtrise territoriaux,

Vu les décrets n°87-1108 du 30.12.1987 et n° 88-548 du 06.05.1988, modifiés, fixant l'échelonnement indiciaire des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 26.06.2017,

ARRETE

ARTICLE 1er. La liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne, pour l'année 2017, est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Echelon	Date d'inscription
DEVAUCHELLE Frédéric Adjoint technique principal de 1ère classe	07	01.08.2017

ARTICLE 2. Ampliation du présent arrêté sera adressée au Centre départemental de gestion du VAR pour publicité et notifiée aux intéressés.

DRAGUIGNAN, le 25 OCT. 2017



Richard STRAMBIO

Maire de DRAGUIGNAN

Notifié le :

Je soussigné (e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester auprès du Tribunal Administratif.

Date et signature de l'agent,